



Décision de radiodiffusion CRTC 2019-200

Version PDF

Référence : 2018-380

Ottawa, le 6 juin 2019

Dossier public : 1011-NOC2018-0380

Conclusions sur la capacité du marché et la pertinence de lancer un appel de demandes radio pour desservir North Bay

Le Conseil conclut que le marché de North Bay (Ontario) peut actuellement accueillir une nouvelle station. Toutefois, puisqu'aucune autre partie que Vista Radio Ltd. (Vista) n'a manifesté son intérêt à desservir ce marché, le Conseil estime qu'il n'est pas nécessaire de publier un appel de demandes.

Par conséquent, le Conseil publiera la demande de Vista en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une nouvelle station de radio FM commerciale dans ce marché au cours de la phase sans comparution d'une audience publique à venir.

Introduction

1. Dans l'avis de consultation de radiodiffusion 2018-380, le Conseil a annoncé qu'il avait reçu une demande de Vista Radio Ltd. (Vista) en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio commerciale pour desservir North Bay (Ontario).
2. La ville de North Bay est située au nord-est de l'Ontario, environ 120 kilomètres à l'est de Sudbury. Le marché radiophonique de North Bay est actuellement desservi par quatre stations de radio commerciale de langue anglaise : CHUR-FM, CKFX-FM et CKAT, exploitées par Rogers Media Inc. (Rogers), ainsi que CFXN-FM, exploitée par Vista. Le marché est également desservi par la station de radio commerciale spécialisée (musique chrétienne) CJTK-FM-1 (Harvest Ministries Sudbury), ainsi que par un émetteur qui rediffuse la programmation de CBCS-FM Sudbury (Société Radio-Canada).
3. Conformément à la politique réglementaire de radiodiffusion 2014-554 (la Politique), le Conseil a sollicité des observations sur la capacité du marché de North Bay à accueillir une nouvelle station et sur la pertinence de publier un appel de demandes pour de nouvelles stations afin de desservir ce marché. La Politique prévoit que le Conseil évalue plusieurs facteurs tels que la capacité du marché, la disponibilité ou la pénurie du spectre et l'intérêt démontré à desservir le marché avant de prendre l'une des décisions suivantes :

- publier la demande pour qu'elle soit examinée lors de la phase sans comparution d'une audience publique;
- publier un appel de demandes;
- déterminer que le marché ne peut pas accueillir de nouvelle station, retourner la demande et publier une décision énonçant sa conclusion.

Interventions et réplique

4. Le Conseil a reçu une intervention d'un particulier qui appuie l'arrivée d'une nouvelle station dans le marché, ainsi qu'une intervention favorable de Vista. Il a également reçu une intervention en opposition à la demande de la part de Rogers.

Interventions

5. Dans son intervention, Vista fait valoir que l'économie locale à North Bay est forte et en croissance, tel que démontré par les tendances à long terme en matière de chômage et de ventes au détail. Il indique que la rentabilité du marché radiophonique commercial de North Bay est actuellement bien au-delà de la moyenne pour les marchés non désignés du Nord de l'Ontario et pour l'ensemble de l'industrie. Vista allègue également que le marché publicitaire local radiophonique est sous-exploité, et qu'il serait possible pour la station proposée d'attirer des nouveaux revenus publicitaires. Finalement, Vista soutient que l'arrivée d'une station de radio commerciale de langue anglaise à North Bay aiderait à réduire le déséquilibre découlant de la position dominante de Rogers dans le marché.
6. Selon Rogers, le marché radiophonique de North Bay demeure inchangé et a un potentiel de croissance future limité. Il indique que les stations de radio doivent déjà livrer concurrence aux stations de télévision locales et journaux pour des ventes de publicité locale. Rogers fait valoir qu'une nouvelle station aurait une incidence financière indue sur les exploitants actuels dans le marché et réduirait leur capacité à soutenir des services d'information et de nouvelles locales. Rogers ajoute que l'ensemble de l'économie à North Bay connaît des défis importants, plus précisément en ce qui concerne le taux de chômage, le déclin démographique et le revenu des ménages.

Réplique

7. Dans sa réplique, Vista réitère que l'ensemble des tendances économiques de North Bay sont positives. Vista soutient que les données indiquant une forte rentabilité dans le marché radiophonique de North Bay appuient sa position selon laquelle le marché est mal desservi et est en mesure d'accueillir une nouvelle station de radio.
8. En outre, Vista réitère sa position que North Bay est en mesure d'accueillir une nouvelle station de radio commerciale locale en augmentant les revenus publicitaires du marché de radio locale, avec une incidence économique minimale sur la capacité des stations existantes de continuer de fournir leurs services de radio.

Analyse du Conseil

9. Bien que la ville de North Bay ait vu sa population diminuer, que le revenu total médian soit inférieur à la moyenne provinciale et que le taux de chômage soit supérieur à la moyenne provinciale (selon le recensement de 2016 de Statistique Canada), la performance du marché radiophonique est relativement bonne. Entre 2013 et 2017, le marché a présenté une marge de bénéfice avant intérêts et impôts supérieure aux moyennes provinciales et nationale, et les revenus sont restés stables.
10. Rogers, qui exploite trois des quatre stations de radio commerciale dans le marché, totalise la grande majorité des revenus et de l'écoute dans le marché, et ses parts de revenus et d'écoute augmentent régulièrement. Étant donné que Vista exploite déjà une station de radio dans le marché, une nouvelle station pourrait lui permettre de profiter des synergies découlant de la propriété multiple et de réduire le déséquilibre concurrentiel dans le marché.
11. En outre, en plus de sa position dominante dans le marché, Rogers a démontré, avec son réseau national de radiodiffusion, qu'il pouvait réaliser des synergies synonymes d'économie en modifiant son approche vers les ventes nationales, ce qui lui confère une position solide afin de faire face à la concurrence d'une nouvelle station dans le marché. Vista, qui exploite des stations généralement situées dans des marchés de petite et moyenne taille et qui se fie davantage sur les ventes locales, a fait valoir que la publicité locale dans le marché radiophonique de North Bay est sous-exploité et a démontré une capacité de rapatrier une partie des revenus provenant de la vente de publicité perdus au cours des deux dernières années.
12. Finalement, aucune partie autre que Vista n'a manifesté d'intérêt à desservir le marché de North Bay.

Conclusion

13. Compte tenu de tout ce qui précède, le Conseil estime que North Bay peut accueillir une station de radio.
14. Par conséquent, étant donné qu'aucune autre partie n'a manifesté d'intérêt à desservir ce marché, le Conseil publiera la demande de Vista Radio Ltd. au cours de la phase sans comparution d'une audience publique à venir.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Appel aux observations sur la capacité du marché et la pertinence de publier un appel de demandes radio afin de desservir North Bay (Ontario)*, avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2018-380, 27 septembre 2018
- *Révision ciblée des politiques relatives au secteur de la radio commerciale*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2014-554, 28 octobre 2014